

Synthèse sur les zones sous-dotées pour l'IAE en Ile-de-France

Selon le « Pacte d'ambition pour l'IAE » septembre 2019, « l'ancrage territorial de l'IAE est une composante majeure de son impact sur le développement économique et sur la cohésion sociale », il est souhaité que se réalise « une animation coordonnée au plus près des besoins, en apportant un soutien spécifique aux territoires fragiles ».

Pour documenter une approche territoriale en Ile-de-France, on s'appuie sur les bassins d'emploi (24 bassins + Paris) qui depuis l'automne 2016 constituent dans notre région « l'échelle de référence pertinente pour la croissance et l'emploi au regard des enjeux économiques des territoires, des réalités du tissu économique et des besoins des populations ».

En premier lieu, chaque bassin d'emploi peut être caractérisé au regard de ses besoins en IAE, en lien avec les difficultés sociales et d'insertion de ses habitants. Pour ce faire, on s'appuie sur quelques indicateurs : le poids de la population résidant dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV), le taux de chômage, le poids des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) non qualifiés, de longue durée ou touchant le RSA (parmi les DEFM de catégorie A).

Analyse des besoins des bassins d'emploi

Bassin d'emploi	Part de population résidant en QPV (RP 2013)	Taux de chômage des 15-64 ans (RP 2016)	Part des DEFM non qualifiés (PE-juin 2018)	Part de DEFM recevant le RSA (PE-juin 2018)	Part de DEFM de très longue durée (PE-juin 2018)	Niveau de besoins
Sud Ouest Francilien	0,0%	7,8%	8,3%	9,2%	17,1%	Besoins faibles
T3 – Grand-Paris Seine Ouest	0,0%	9,5%	8,4%	12,7%	19,9%	
Versailles Saclay	6,0%	9,5%	12,7%	13,5%	16,6%	
Sud 91	2,3%	9,6%	12,8%	11,6%	15,8%	
Brie - Créçois	3,7%	10,5%	13,8%	13,0%	17,4%	Besoins moyens
T2 – Vallée sud Grand Paris	3,7%	10,7%	11,8%	17,8%	20,1%	
T4 – Paris Ouest la Défense	5,5%	10,6%	10,7%	15,0%	20,5%	
T10 – Paris-Est-Marne et Bois	6,0%	10,9%	11,5%	14,5%	19,8%	
T1 Paris	6,6%	12,1%	11,6%	17,9%	24,2%	
Nord Est 77	10,8%	12,2%	17,0%	17,9%	17,1%	
Est 77	2,1%	12,0%	14,7%	14,4%	17,7%	
Marne la Vallée	4,2%	11,0%	14,5%	14,4%	17,1%	
Porte Sud du Grand Paris	17,3%	12,7%	16,2%	15,9%	15,4%	
Seine-Aval	9,6%	11,9%	16,3%	17,2%	19,9%	
Ouest 95	9,8%	12,1%	15,4%	16,4%	18,8%	Besoins parfois affirmés
Est 95	5,2%	11,2%	13,5%	14,4%	17,7%	
Sud 77	5,4%	12,3%	16,3%	20,8%	18,6%	
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	8,6%	13,1%	14,9%	16,9%	20,8%	
Centre 77	18,7%	12,7%	18,5%	20,4%	16,1%	Besoins élevés
T12 – Grand Orly Seine Bièvre	14,6%	14,3%	17,7%	17,9%	19,8%	
T9 – Grand Paris Grand Est	17,5%	13,7%	17,9%	18,1%	18,6%	
Grand Roissy - Le Bourget	33,8%	17,8%	22,4%	19,7%	20,4%	
T6 – Plaine Commune	67,6%	22,0%	24,0%	24,8%	20,2%	Besoins élevés
T5 – Boucle Nord de Seine	21,6%	15,2%	17,8%	20,9%	20,9%	
T8 – Est ensemble	34,2%	19,1%	20,9%	21,8%	23,6%	
Ensemble	12,9%	12,7%	15,6%	17,6%	20,2%	

Sources : INSEE – Recensement de la population 2013 – 2016 – Pôle emploi juin 2018

	valeur faible de l'indicateur dans le bassin
	valeur moyenne de l'indicateur dans le bassin
	valeur élevée de l'indicateur dans le bassin

On distingue ainsi plusieurs types de bassins en fonction du niveau de besoins :

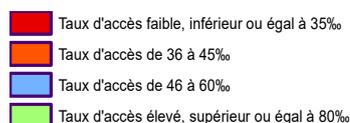
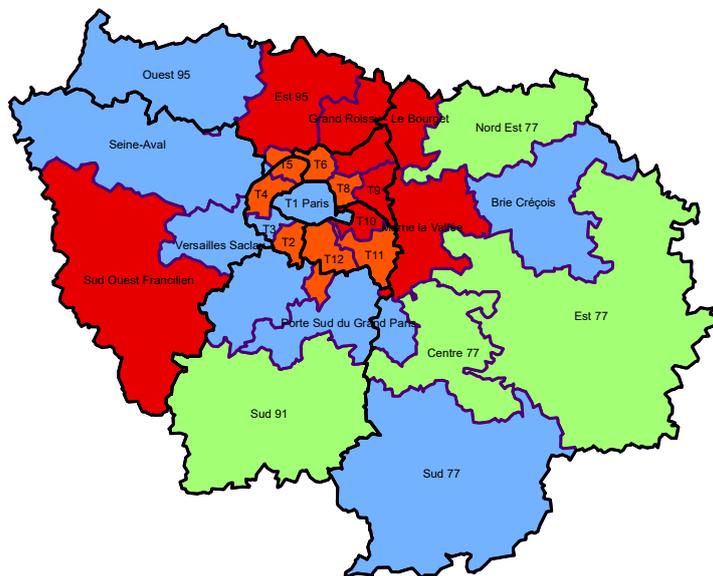
- D'un côté, quatre bassins ayant des besoins élevés avec des difficultés sur quatre ou cinq indicateurs: ils sont situés dans la périphérie nord proche de Paris + le bassin de « Grand Roissy – Le Bourget ».
- Avec des besoins parfois affirmés, mais moins en difficultés, il y a un groupe de cinq bassins. Ils sont situés, plutôt dans la périphérie sud-est de Paris, ou dans le sud de la Seine et Marne, avec en outre « Grand Paris – Grand Est ».
- un groupe de douze bassins présentant des besoins moyens ou proches de la moyenne.
- Enfin quatre bassins paraissant avoir les plus faibles besoins, ce sont trois bassins du sud-ouest de la région et le bassin « T3 Grand-Paris Seine Ouest » (composé de 8 communes des Hauts de Seine).

En deuxième lieu, afin d'appréhender la présence de l'IAE pour les individus d'un bassin d'emploi défini, un taux d'accès à l'IAE est calculé en rapportant le nombre de salariés en insertion résidant dans le bassin au nombre de DEFM de catégorie A de chaque bassin d'emploi. Le taux d'accès régional s'établit à 45 % pour l'année 2018 : autrement dit, on compte 45 salariés de l'IAE présents en 2018 pour 1000 DEFM de catégorie A (juin 2018). Ce taux varie de 21 % à 109 %. La quasi-

totalité des bassins de petite couronne ont un taux d'accès inférieur à la moyenne, illustrant la difficulté à doter suffisamment des zones très denses.

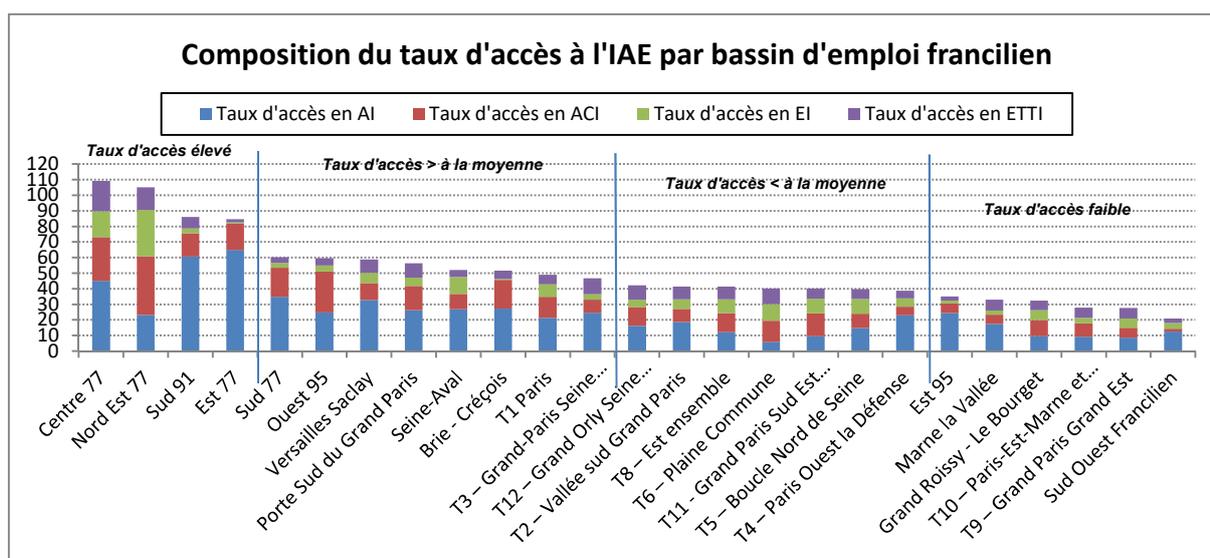
Une carte permet de situer les bassins selon leur taux d'accès à l'IAE :

Taux d'accès à l'IAE par bassin d'emploi francilien en 2018



[Pour l'inscription des bassins dans les départements, se référer à la carte présentée en page 5]

C'est d'abord l'accès aux AI qui détermine le taux d'accès global - comme le montre le graphique qui décompose ci-dessous le taux d'accès par type de structure - puis l'accès aux ACI.



Sources : DARES-ASP pour 2018 - PE- juin 2018

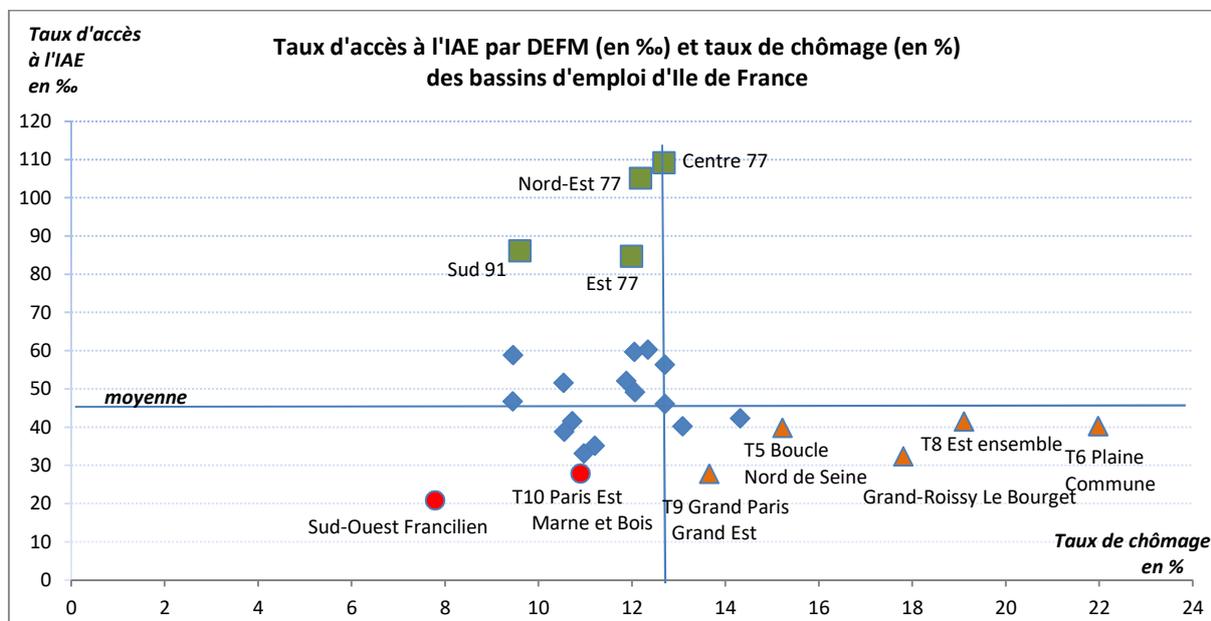
L'examen conjoint du taux d'accès à l'IAE et du taux de chômage dans les bassins d'emploi permet de différencier :

- Un groupe de cinq bassins présentant un profil doublement défavorable : un taux d'accès inférieur à la moyenne (maximum 41 ‰) et un taux de chômage supérieur à la moyenne (minimum 13,7 %) : « T6 Plaine-

Commune » ; « T8 Est ensemble » ; « Grand Roissy Le Bourget » ; « T5 Boucle Nord de Seine » ; « T9 Grand Paris Grand Est ».

- Deux bassins, qui ont pour particularité de disposer d'un taux d'accès à l'IAE faible (< 30 ‰), mais également d'un taux de chômage faible (8 et 11 ‰) : « Sud -Ouest Francilien » et « T10 -Paris Est -Marne et Bois ».
- Quatre bassins ayant des taux d'accès particulièrement élevés (> 80 ‰) et ayant un taux de chômage faible ou moyen, ce sont des bassins plutôt périphériques et à caractéristiques rurales de Seine-et-Marne et dans l'Essonne : « Centre 77 », « Nord-est 77 », « Est 77 » et « Sud91 ».

Les autres bassins présentent des profils moins aigus.

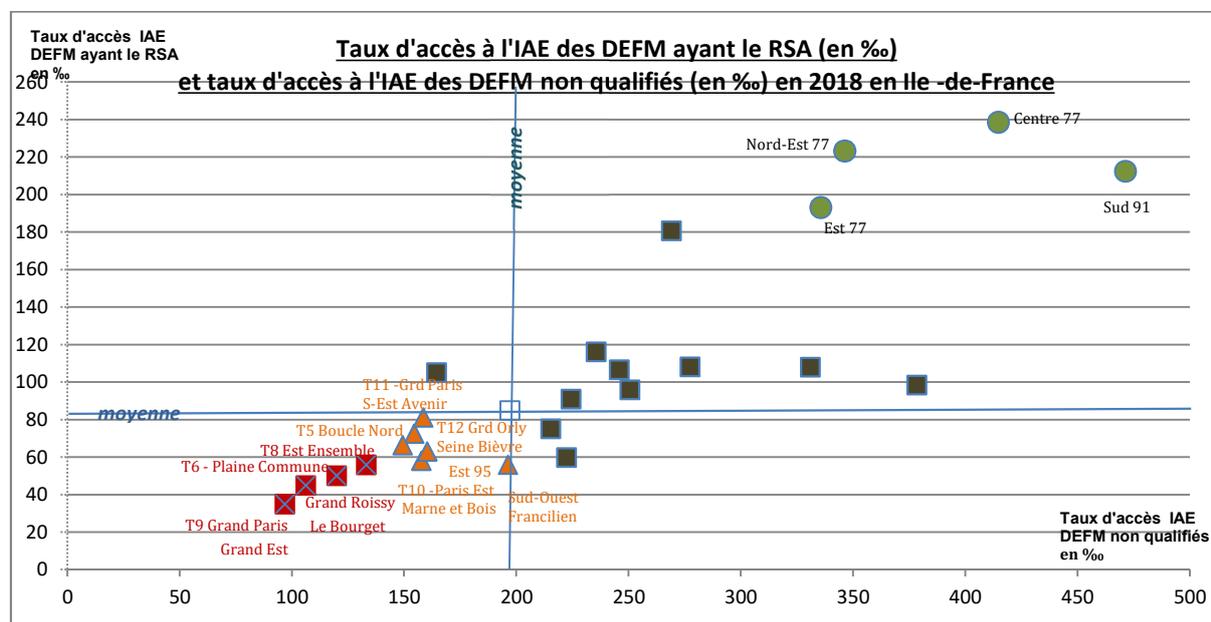


Sources : DARES-ASP pour 2018 - INSEE - RP 2016 - PE- juin 2018

En troisième lieu, ce taux d'accès doit être décliné pour les publics prioritaires de l'IAE : les personnes non qualifiées et les personnes recevant le RSA.

En Ile-de-France, en 2018, on compte 197 salariés non qualifiés en insertion dans une SIAE francilienne pour 1000 DEFM non qualifiés de catégorie A. Six bassins ont un taux d'accès élevé pour les non qualifiés de 331 à 471 ‰. A l'opposé, quatre bassins ont des taux faibles (de 97 à 133 ‰) : « T8 - Est ensemble », « T6 - Plaine Commune », « Grand Roissy - Le Bourget » et « T9 - Grand Paris-Grand Est ».

Le taux d'accès à l'IAE des demandeurs d'emploi recevant le RSA s'établit en Ile de France à 85 ‰ pour l'année 2018. Les bassins présentant ici les meilleurs taux d'accès (> 190 ‰) sont quatre bassins de grande couronne, c'est notamment à relier au co-financement des conseils départementaux. On retrouve dans les plus mal lotis (< 60 ‰), les bassins du nord-est parisien T6, T8, T9 et « Grand-Roissy - Le Bourget », ainsi que le bassin T10 et le « Sud-ouest francilien ».

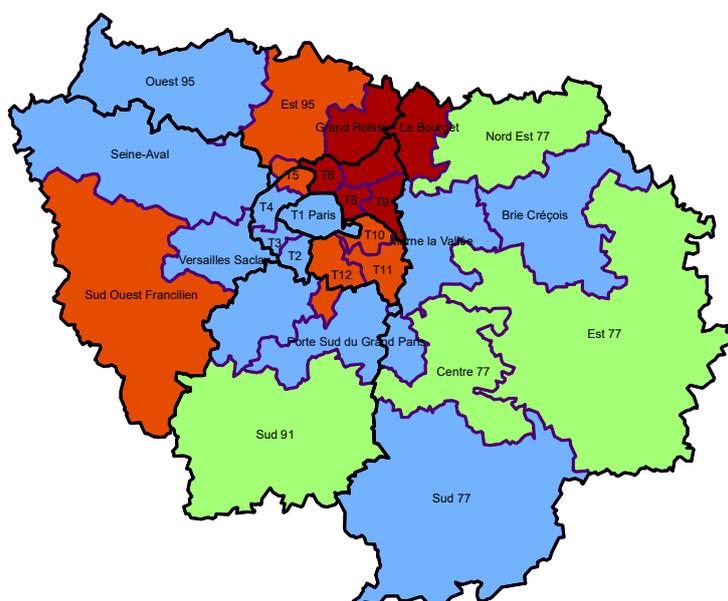
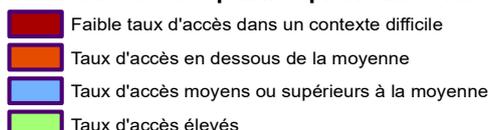


L'observation conjointe des taux d'accès de ces deux types de publics prioritaires (personnes non qualifiées et personnes recevant le RSA) met en évidence (cf. carte ci-jointe) :

- Un groupe de quatre bassins ayant des taux d'accès faibles - tant pour les non qualifiés que pour les bénéficiaires du RSA - : T6, T8, T9 et « Grand-Roissy – Le Bourget », où l'on a déjà noté les difficultés ;
- Un groupe de six bassins dont les taux d'accès sont aussi inférieurs à la moyenne, mais proches de celle-ci, ce sont quatre bassins de la petite couronne (T5, T10, T11, T12) et deux bassins de la grande couronne (« Est 95 », « Sud-Ouest Francilien »).

Par ailleurs, quatre bassins présentent des taux d'accès élevés en Seine-et-Marne et dans l'Essonne, les onze bassins restants ont des taux d'accès plutôt moyens ou supérieurs à la moyenne.

Taux d'accès des publics prioritaires : non qualifiés et bénéficiaires du RSA



[Pour l'inscription des bassins dans les départements, se référer à la carte présentée en page 5]

Ce travail pourra être complété par l'examen en détail de l'inscription des structures dans ces bassins, avec l'appui des experts locaux afin d'appréhender les localisations effectives (lieux des chantiers, antennes des structures multi sites...) au-delà de l'adresse administrative des SIAE, pour mieux mesurer leur impact.